



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TPGB (tennis & padel)

1. Adhésion au Club

1.1. Toute personne souhaitant devenir membre du club devra remplir un formulaire d'adhésion et s'acquitter des frais d'inscription (cotisations + licence FFT valide sur la saison en cours)

- Les facilités de paiement jusqu'à 3 fois sont proposées, il ne sera plus possible de payer une cotisation en Janvier et encore moins en Juin ou Juillet... (hors dérogation exceptionnelle du comité directeur)

1.2. Les membres peuvent renouveler leur adhésion annuellement (saison du 1er Septembre au 31 Août)

2. Accès aux Installations

2.1. Les courts de tennis et padel sont accessibles aux membres (et seulement aux membres cotisants-licenciés) du club selon les horaires affichés sur le logiciel TPGB Gestion Sports.

2.2. Les réservations des courts peuvent se faire à l'avance (7j pour le tennis, 7j pour le padel) via le système de réservation en ligne et uniquement via ce système.

2.3. Les membres doivent libérer les courts à la fin de leur créneau de réservation.

2.4. Les membres cotisants licenciés TPGB (seulement les licenciés TPGB) peuvent inviter à hauteur de 6 invitations au tennis sur la saison et 2 invités payant par session pour le padel)

3. Tenue et Équipement

3.1. Les joueurs doivent porter une tenue de sport appropriée et des chaussures adaptées à la pratique du tennis ou du padel.

Les chaussures de terre battue ne sont pas faites pour la pratique indoor.

Les chaussures de ville ou autres sneakers ne sont pas faites pour la pratique du padel et du tennis.

Interdit de se balader torse nu sur les terrains de tennis et de padel (indoor ou outdoor) ni dans l'enceinte globale du club!

3.2. Les raquettes et balles doivent être conformes aux normes en vigueur.

4. Règles de Comportement

4.1. Le respect et la courtoisie sont de mise entre tous les membres, visiteurs et personnel du club.

Le personnel du club a des horaires de travail, il n'est pas dans l'obligation de vous répondre en dehors de leurs horaires.

4.2. Les comportements violents, injurieux ou perturbateurs sont strictement interdits.

Une suspension de 1 mois peut être prise à discrétion par le staff, après explication et dialogue, si le comportement est jugé inapproprié ou intrusif.

Une exclusion définitive pourra être soumise à la commission sportive via une commission extraordinaire.

4.3. Toute dégradation volontaire des installations sera sanctionnée.

4.4. Les places de parking 2 roues, P.M.R., TPGB, LIGUE sont UNIQUEMENT pour le staff, la ligue, les véhicules 2 roues et pour les personnes à mobilités réduites.

4.5. En autonomie, le portillon du club doit être fermé, il est interdit de le bloquer. Il est également interdit d'ouvrir le portail par le bas lorsqu'il est fermé! (violation de propriété privée, nous rappelons que le club est en location...)

4.6. Il ne sera désormais plus possible de passer derrière le bar sans autorisation du staff.

5. Utilisation des Courts

5.1. Les joueurs doivent balayer le court de tennis après utilisation pour la terre battue et passer le filet.

5.2. Les joueurs doivent respecter les créneaux horaires et ne pas dépasser le temps réservé (+ ou - 15 mn si personne derrière)

Au padel :

- il sera interdit de faire des diagonales à 2 joueurs sauf si vous êtes accompagnés par le coach padel (donc en cours de padel)
- Au delà de + ou - 15 mn de dépassement il vous sera retiré des crédits (au prorata du temps joué)
- Si vous êtes cotisants illimités HC, HP : un avertissement sera envoyé par mail puis un second si répétitif enfin nous appliquerons l'article 9 de ce règlement si cela devait continuer.

5.3. Il est interdit de jouer sur un court sans réservation préalable. Il vous faudra mettre le nom de la personne qui joue, pas un joueur fictif ou de la même famille. Désormais vous serez bloqué 1 mois sans avertissement préalable.

5.4. Les membres qui continuent de mettre un invité tennis gratuit alors que les invitation sont terminées, auront un premier mail puis seront bloqués.

6. Compétitions et Tournois

6.1. Les membres sont encouragés à participer aux compétitions et tournois organisés par le club mais également dans les clubs alentours.

6.2. Les règles spécifiques à chaque compétition seront communiquées à l'avance aux participants par un comité de tournoi, seul décideur des formats et organisation.

6.3. Il vous faut une licence FFT de la saison en cours pour vous inscrire et participer aux tournois proposés par le club. Aucun remboursement ne sera fait si ce principe n'est pas respecté.

6.4. Les inscriptions se font uniquement par le logiciel tpgb gestion sports, plus aucune inscription ne sera prise hors paiement en ligne, les inscriptions qui se concluent par un retrait de la paire ne seront pas remboursées, sauf avec un certificat médical, comme pour le tennis! (voir règlements sportifs sur fft.fr)

7. Sécurité et Premiers Secours

7.1. Les membres doivent signaler immédiatement toute situation dangereuse ou tout accident à l'accueil du club lorsqu'il n'est pas en autonomie.

7.2. Le club met à disposition du matériel de premiers secours accessible à tous.

8. Respect de l'Environnement

8.1. Les membres sont tenus de respecter l'environnement du club et de ne pas jeter de déchets sur les courts ou aux alentours. (une poubelle par terrain en indoor et en outdoor) Les Chewing-gum = poubelle (c'est mieux que sur la résine neuve, elle accroche déjà assez pas besoin de plus)

8.2. Les poubelles et bacs de recyclage sont à la disposition des membres. (les balles de tennis à mettre dans les bacs FFT recyclages sont celles utilisées au club pas celles de toute la famille, idem au padel)

9. Sanctions

9.1. Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion du club, selon la gravité des faits.

9.2. Les décisions concernant les sanctions seront prises par le comité directeur du club. (les exclusions en assemblée générale extraordinaire après réunion du codir)

9.3. Nous en appelons avant tout à la responsabilité de chacun et au bon sens.

10. Modification du Règlement

10.1. Le présent règlement peut être modifié par le comité directeur du club et sa commission sportive.

10.2. Toute modification sera communiquée aux membres par voie d'affichage et/ou par courrier électronique.

La direction du club.

Le Membre TPGB